

COMMUNE DE LES MAZURES

	Plan Local d'Urbanisme <i>Projet de révision générale</i>
	<u>RÈGLEMENT</u>

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal n°2020-09 du 4 juin 2020, soumettant à l'enquête publique le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie / Signature du Maire

Mme Élisabeth BONILLO-DERAM

Document initial
approuvé le : 18.05.1990



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	

COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER « RÈGLEMENT »

Numéro d'ordre	DÉNOMINATION DE LA PIÈCE	Abréviation
4A	RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT	
4B	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/15 000 ^{ème} <i>Ensemble du territoire</i>	
4C1	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 000 ^{ème} <i>Bourg-centre de Les Mazures et ses abords</i>	
4C2	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 000 ^{ème} <i>Hameau des Vieilles Forges et base de loisirs</i>	
4C3	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 000 ^{ème} <i>Partie Nord des Vieilles Forges et écarts d'urbanisation</i>	

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques du règlement** (pièces n°4B et 4C1 à 4C3) la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé ou une autre prescription.
- Consulter **le règlement écrit** (pièce n°4A), pour connaître les règles définies dans la zone concernée.
- En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les **orientations d'aménagement et de programmation** (pièce n°3).
- Consulter les autres pièces du dossier pour toute information complémentaire.